

Les rigoles

C
A
U
E

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
10, RUE DU THÉÂTRE 66000 PERPIGNAN
T. 04 68 34 12 37 / F. 04 68 34 80 90 / cauepo@wanadoo.fr



P. France

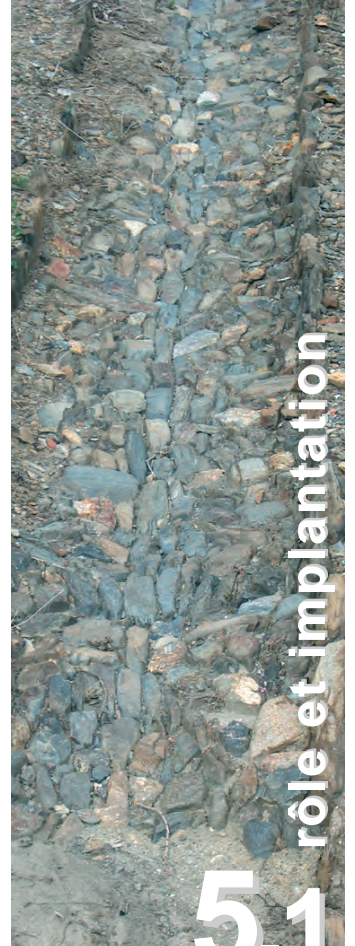
en partenariat avec



► pour les renseignements réglementaires et administratifs, consultez :

DIREN Languedoc-Roussillon
58 avenue Marie de Montpellier - CS 79034
34965 MONTPELLIER Cedex 2
tél : 04 67 15 41 41
diren@languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr

Mairies de Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-mer, Cerbère en fonction de la parcelle concernée



rôle et implantation

5.1

Organismes à contacter

► pour les renseignements techniques, consultez :

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure
Mas Reig
66650 BANYULS-SUR-MER
tél : 04 68 21 45 73
cru.banyuls@wanadoo.fr

GDA du Cru Banyuls
BP 67 - Route des Mas - ZA
66651 BANYULS-SUR-MER Cedex
tél : 04 68 88 12 50
gdacb@wanadoo.fr

CAUE des Pyrénées-orientales
10 rue du Théâtre
66000 PERPIGNAN
tél : 04 68 34 12 37
cauepo@wanadoo.fr

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-orientales
19 avenue de Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN CEDEX
tél : 04 68 35 74 00
accueil@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Sites classés
des vignobles de
la Côte Vermeille

guide pratique et de
recommandations

Les *agulles*, ouvrages hydrauliques structurants

Lexique

agulla (pluriel : **agulles**, prononcer : "agouille") : rigole souvent pavée et parementée

Le territoire des Crus Banyuls et Collioure, soumis à des précipitations violentes en automne et parfois au printemps, a été organisé autour d'un vaste réseau de collecte et de canalisation des eaux de ruissellement, afin de limiter l'érosion et de permettre la mise en culture des sols.

Les parcelles sont aménagées autour de structures bâties au droit des pentes : les *agulles* maîtres, sur lesquelles se connectent des structures diagonales : les *agulles* secondaires et *peus de gall*. Les terrasses s'installent entre ces éléments hydrauliques.



Lexique

agulles maîtres

structures bâties verticales parallèles à la pente principale du sol, aménagées dans des micro-thalwegs, qui collectent les eaux de ruissellement et les dirigent vers les ravins ou les cours d'eau

agulles secondaires

structures bâties diagonales qui interceptent le ruissellement en provenance des terrasses et le concentrent vers les *agulles* maîtres

peu de gall (littéralement pied de coq) :

réseau en forme de patte d'oie formé par une *agulla* maître et deux *agulles* secondaires

feixa

(pluriel : **feixes**, prononcer : "feicha")

bande de terre soutenue par un mur (= terrasse)

Organisation d'une parcelle

1 *agulla* maître 2 *agulla* secondaire 3 *peu de gall* 4 *feixa*

Marcel Centène, cité par Christian Lassure, souligne l'importance de ces ouvrages hydrauliques et leur mise en place réfléchie et préalable à la réalisation des terrasses :

"Avant toute chose, une fois que la terre était défrichée, il fallait dessiner la vigne, repérer les courbes de niveaux, et surtout déterminer où l'on allait mettre l'agulla, la rigole, et le peu de gall [le réseau pluvial en patte d'oie]. C'est très important si l'on veut que l'eau s'écoule bien. Puis on construisait les murettes. Enfin, on répandait la terre dans chaque feixa, entre deux murettes, pour uniformiser la pente. Ce travail se faisait l'été, avant ou après la vendange."

Nécessité d'une gestion globale et collective des *agulles*

Ce vaste système de gestion des eaux constitué par les "*agulles*" répond à des logiques de site : son implantation liée au relief (voir fiche 3 : *Les aménagements constitutifs*) permet de gérer les eaux de ruissellement depuis l'amont vers l'aval, en les rejetant vers les cours d'eau ou ravins naturels. Lorsqu'un propriétaire d'une parcelle en amont supprime une *agulla*, ce sont toutes les parcelles en aval qui risquent de voir leur sol s'éroder : une modification sur une partie du réseau (et principalement sur les parties en amont) entraîne indéniablement des dysfonctionnements sur l'ensemble des ouvrages liés à celle-ci (dans les parties en aval). Ceci implique une gestion collective et globale de l'écoulement des eaux de ruissellement de chaque versant.

Mesures pour maintenir en état de fonctionnement le réseau hydraulique

► **entretenir les *agulles*** : un travail de curage consistant à enlever la terre, les pierres, les feuilles de vigne et les sarments doit être réalisé régulièrement afin de permettre à l'eau de ruissellement de s'évacuer sans obstacle et dans les structures prévues à cet effet. On évitera d'utiliser des désherbants chimiques pour l'entretien des *agulles*.

► **reconstruire les *agulles* dans les zones où elles sont détériorées** : mise en oeuvre des techniques particulières détaillées dans les fiches 5.2.1 et 5.2.2

► **construire parfois de nouvelles *agulles*** : Lorsque des travaux ont été réalisés en amont et que l'eau suit de nouveaux chemins, il est parfois opportun de créer une nouvelle *agulla*. Cependant la question de la gestion globale est fondamentale car il faut veiller à ce que le nouvel ouvrage ne bouleverse pas le réseau en aval.